

Procès-verbal de l'Assemblée générale d'Avenir Familles 23 avril 2018

Lieu : Maison des Associations, Rue des Savoises 15, 1205 Genève, de 18h30 à 20h00

Membres du comité présents et employés : Jean Blanchard, Sophie Buchs, Dominique Froidevaux, Olga Ganjour, Danielle Jaques, Ida Koppen, Manuel Tettamanti, Eric Widmer, Marie-Eve Zufferey Bersier

Membres et autres présents : Benoît Reverdin (OPCCF), Christine Tissot-Mayor (Couple et Famille), Cécile Meier (Association des familles monoparentales)

Excusés : Olivier Baud, Claudine Burton Jeangros, Monika Ducret, Sylvie Reverdin Raffestin

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 avril 2017
 2. Rapport d'activité d'Avenir Familles
 3. Rapport d'activité de l'Observatoire des familles
 4. Comptes 2017
 5. Rapport des vérificateurs des comptes
 6. Décharge de Trésorier et du Comité
 7. Budget 2019
 8. Proposition du bureau de déposer une demande de fonds à l'Etat
 9. Elections statutaires
 10. Cotisation annuelle
 11. Divers
-

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 avril 2017

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité sans modification.

2. Rapport d'activité d'Avenir Familles / 1ère partie : Ida Koppen, Présidente

Ida Koppen souhaite la bienvenue aux participants à l'Assemblée générale.

Avenir Familles essaie de réaliser un travail qui est difficile. Travailler ensemble pour réussir ce projet est un défi à plusieurs niveaux, tant logistique et organisationnel que conceptuel et théorique. Avenir Familles crée des liens entre le monde de la recherche, le monde de l'action professionnelle et

le monde de l'action sociale. La structure d'Avenir Familles permet à ces différents mondes de communiquer et d'agir ensemble.

La fondation genevoise privée qui finance Avenir Familles depuis le début a renouvelé le financement pour 2017 et plus récemment pour 2018. Nous avons donc pu prolonger les contrats de nos collaborateurs et engager la secrétaire générale à 10%.

En 2017, le suivi des Assises 2016 a continué. Les collaborateurs d'Avenir Familles en parleront un peu plus. Les échanges lors du suivi ont eu un résultat très intéressant.

Le 13 juin 2017, les deuxièmes Assises de la famille ont eu lieu sur le thème « Les vulnérabilités psychiques et sociales des familles : quelles barrières aux prestations. » Débats le matin, ateliers l'après-midi, cette formule a bien fonctionné aussi cette année. Les Actes des Assises avec un résumé de propositions d'action concrètes ont été envoyés aux membres du Conseil d'Etat et à tous les membres du Grand Conseil. Ensuite, Avenir Familles a organisé les séances de suivi avec les associations qui continuent en 2018. Pendant ces séances, les résultats des Assises sont en effet traduits en actions concrètes, avec la participation de ceux qui seront responsables pour leur mise en œuvre.

Les troisièmes Assises de la famille auront lieu le 5 juin sur le thème « Les proches aidants : Evolution des relations familiales, solidarités et liens avec les institutions ».

En 2017, le Comité d'Avenir Familles s'est réuni cinq fois. La Commission Scientifique d'Avenir Familles s'est également réunie 5 fois.

2ème partie : Activités des collaborateurs

Deux employés à temps partiel, Jean Blanchard et Marie-Eve Zufferey, travaillent pour Avenir Familles dans les locaux de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales sous la direction d'Ida Koppen, présidente d'Avenir Familles. Leur cahier des charges comprend l'organisation d'événements, la mise en réseau des professionnels, la tenue des comptes, la recherche de fonds, la diffusion de l'information et la participation aux activités de l'Association.

Par ailleurs, Danielle Jacques, Secrétaire générale d'Avenir Familles, est rétribuée pour ses activités à hauteur de CHF 10'000.- par année. Son mandat comprend l'organisation, l'animation et le suivi des réunions du Comité, le développement du réseau d'Avenir Familles, la mise en place de la communication extérieure (site web, brochures informatives, flyers) et le soutien aux tâches des deux employés d'Avenir Familles.

• Organisation d'événements

En 2017, les collaborateurs d'Avenir Familles ont organisé les Assises de la famille sur le thème des vulnérabilités familiales et de l'accès aux prestations. Ils ont pris contact avec les conférenciers, réservé les salles, organisé les ateliers de l'après-midi, assuré la diffusion de la communication et le bon déroulement de la journée. Par la suite, ils ont mis en forme les Actes des Assises, qui ont été envoyés aux participants et déposés sur le site d'Avenir Famille.

• Mise en réseau des professionnels

Le suivi des Assises 2016 et 2017 s'est organisé en parallèle.

Par rapport aux Assises 2016, un groupe de travail a été mis en place qui s'est réuni plusieurs fois en 2016 et 2017 pour approfondir finalement la question de la mise en place de cuisines scolaires ou de lieux pour manger dans les cycles d'orientation. Finalement, une rencontre avec le responsable de la

Fase, Yann Boggio, a été organisée, car ce sujet est en cours de négociation entre la Fase et le Département de l'Instruction Publique. Avec Yann Boggio, nous avons convenu de soutenir son action, notamment auprès de la commission du Grand Conseil concernée.

Par rapport aux Assises 2017, les participants au groupe de travail ont décidé de se pencher sur la complexité du système et l'accès aux prestations à travers, dans un premier temps, l'analyse des formulaires d'accès aux prestations, ainsi que sur le manque de ressources financières et en personnel de l'Etat. Pour ce deuxième point, Avenir Familles participera à un groupe de travail, qui examinera le report de charges de l'Etat vers les associations et débutera réellement son activité en 2019.

- **Tenue des comptes et demande de financement**

Les collaborateurs d'Avenir Familles préparent le budget pour l'Association et Jean Blanchard, trésorier, s'occupe des paiements et de la comptabilité. Ils s'occupent de la recherche de fonds pour les Assises et collaborent à la préparation de la demande annuelle de financement.

- **Diffusion de l'information**

Sous la conduite de Danielle Jaques, Avenir Familles a développé son matériel promotionnel avec l'impression de flyers sur ses activités, ainsi que d'un nouveau site web à l'adresse : www.avenirfamilles.ch/, qui vient d'être mis en ligne.

Un contact a été établi avec Eric Budry, journaliste à la Tribune de Genève, qui a débouché sur la rédaction d'un article sur Avenir Familles, publié le 30 mai 2017.

- **Participation aux activités de l'association**

En 2017, le Comité d'Avenir Familles a décidé de lancer une enquête sur la politique familiale auprès des candidats au Grand Conseil genevois dans le cadre des élections du printemps 2018. Les employés d'Avenir Familles, en collaboration avec l'Observatoire des familles, ont élaboré 5 questions, qui portaient sur la conciliation vie familiale – vie professionnelle, l'accès aux prestations familiales, ses obstacles, les mesures pour l'améliorer, la politique familiale à Genève et les mesures pour la développer. Diffusés aux secrétariats des partis présents au Grand Conseil, les questionnaires ont été remplis et retournés par 78 candidats, dont les réponses sont consultables sur le site d'Avenir Familles.

3. Rapport d'activité de l'Observatoire des familles / Eric Widmer

L'Observatoire des familles est situé au sein du département de sociologie de l'Université de Genève, à l'Institut de recherches sociologiques. Il est dirigé par Eric Widmer et salarie trois employées à temps partiel : Olga Ganjour, Marie-Eve Zufferey et Myriam Girardin, dont le poste de travail est financé entièrement par le Rectorat de l'Université.

- **Mandats de recherche**

En 2017 et au niveau des mandats, les recherches suivantes ont été menées par l'Observatoire des familles :

1. Pour les Assises de la famille 2017, une étude a été réalisée sur les vulnérabilités familiales, qui a été basée, d'une part, sur des données collectées par l'Université de Genève dans le cadre d'une étude longitudinale sur les couples suisses intitulée « Cohésion et conflit dans les familles contemporaines » et, d'autre part, sur trois focus groupes regroupant des professionnels de la famille, qui se sont tenus en mars 2017. Cette étude a été présentée lors des Assises par les professeur-e-s Claudine Burton-Jeangros, pour la partie qualitative et Eric Widmer, pour la partie quantitative. Le texte de la présentation se trouve dans les Actes des Assises à l'adresse : <http://www.avenirfamilles.ch/>.

2. La collecte des données pour l'étude sur les relations ambivalentes intergénérationnelles dans le cadre de la garde des petits-enfants par leurs grands-parents s'est déroulée dans le courant de l'année 2017. Les données quantitatives tirées de l'étude VLV (Vivre-Leben-Vivere : <http://cigev.unige.ch/fr/vlv/>), ont été analysées. Le rapport final sera remis à la Fondation Leenaards, à fin 2018.
3. La Commission cantonale de la famille a confié à l'Observatoire un mandat de quelques mois sur les vulnérabilités familiales en lien avec les enfants à Genève, dont le rapport a été rendu mi-décembre 2017.

- **Publications**

Suite aux Assises 2016, un rapport, ainsi que son résumé, ont été rédigés sur la garde extrascolaire et extrafamiliale des enfants, qui ont été déposés sur le site de l'Observatoire des familles et d'Avenir Familles.

En collaboration avec la professeure Michelle Cottier du département de droit de l'Université de Genève, l'Observatoire des familles avait réalisé en 2016 un rapport sur la garde partagée, dont le texte a servi de base aux réflexions des parlementaires fédéraux. Le rapport est maintenant disponible sur le site de l'administration fédérale à l'adresse :

<https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/gesellschaft/gesetzgebung/kindesunterhalt/ber-br-f.pdf>, et porte le numéro de référence : COO.2180.109.7.233832 / 232.01/2017/00.

En sus du rapport, deux articles ont été rédigés sur la garde alternée, qui seront publiés prochainement dans la revue FamPra (la pratique du droit de la famille / <http://www.fampra.recht.ch/>). L'objectif, à plus long terme, est la rédaction d'un ouvrage de référence.

Dans la collection universitaire des sociographs :

<http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/publications/dernierespublications/>, paraîtra fin mai, une publication tirée de l'étude sur les vulnérabilités familiales, qui reprendra en les développant, les thèmes des Assises 2017.

4. Comptes 2017 / Jean Blanchard

La fortune d'Avenir Familles à fin 2017 s'élève à CHF 12'816,05.

Pour le compte de résultat, le total des produits s'élève à CHF 205'730.- et le total des charges à CHF 203'922,35, ce qui donne un bénéfice pour l'exercice 2017 de CHF 1'807,65

5. Rapport des vérificateurs des comptes / Odile Tardieu et Benoît Reverdin

Les réviseurs, Odile Tardieu et Benoît Reverdin, ont examiné les comptes au 31 décembre 2017 et attestent que les comptes sont bien tenus.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. Décharge du Trésorier et du Comité

La décharge au trésorier et aux membres du comité est donnée à l'unanimité.

7. Budget 2019 / Jean Blanchard

Le budget présenté couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et il est fait sur la base des mêmes chiffres que celui de 2018. Le budget est présenté sous une forme un peu particulière, mais ainsi il est conforme aux demandes de présentation de la Fondation.

Il est accepté sans modification à l'unanimité.

Dominique Froidevaux observe que dans les comptes n'apparaissent pas les loyers (CHF7'200.-) et les coûts de la participation des membres à Avenir Famille (CHF 35'000.-), alors qu'ils apparaissent dans le budget.

La décision est prise de faire en sorte que ces deux lignes apparaissent dans les comptes 2018 dans les charges et dans les produits.

8. Proposition du Bureau de déposer une demande de fonds à l'Etat

La première demande adressée à une Fondation faisait référence à une durée de 4 ans. Nous arrivons à la fin de la 3^{ème} année. Lors de la dernière rencontre avec la Fondation, le délai de 4 ans ne paraissait pas être un couperet. Néanmoins Avenir Familles se doit de réfléchir à pérenniser le financement de l'association. Il faut donc qu'Avenir Familles se prépare à faire une demande de subvention à l'Etat de Genève. Pour cela il faut d'abord devenir « état compatible », à savoir que l'association ne peut pas reverser une subvention à une autre association, ce qu'elle fait actuellement, par le biais des contributions salariales reversées à l'université et à l'OPCCF. La demande devrait parvenir à l'Etat d'ici juin 2019.

Le comité et le bureau s'engagent à trouver différentes solutions et à les présenter lors de la prochaine assemblée générale.

9. Elections statutaires

Les membres du comité, poursuivent leur mandat de 4 ans.

Les vérificateurs des comptes sont réélus à l'unanimité.

10. Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle, de CHF 50.-, n'est pas modifié.

11. Divers

Aucun divers

Danielle Jaques, Secrétaire générale

Ida Koppen, Présidente